

Info Château-Chalon

 Le ministère de la Culture et de la Communication présente

POAT
JOURNÉES
EURO-
PÉENNES
DU
PATRIMOINE
15 & 16
SEPTEMBRE
2012
MOIS
DU
PATRIMOINE
CACHÉS
NETS

Édito : Nous voici parvenus au quarante-septième bulletin d'information diffusé au sein de notre commune depuis le début de la mandature. Ce type de communication qui semble donner satisfaction à nombre de Castel-Chalonnais n'exclut pas toute forme d'échange plus ou moins informel par l'intermédiaire des conseillers ou du secrétariat de mairie qui restent à disposition pour faire remonter les préoccupations des habitants.

www.journeesdupatrimoine.culture.fr #jep2012



Au sommaire :

UNE ANTENNE DANS LE CLOCHER, QUELLE SUITE DONNER ?

CIMETIÈRE DU VILLAGE

LA DÉCHARGE ET SES SATELLITES

UNE FONTAINE AVEC EAU POTABLE

DES TOILETTES PUBLIQUES DANS LE BAS DU VILLAGE

LA FÊTE PATRONALE

LE CLUB DES ANCIENS

PROGRAMME DES JOURNÉES DU PATRIMOINE À CHÂTEAU-CHALON

AFFOUAGES 2012

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Bulletin municipal n°47 septembre 2012

Directeur de la publication : Christian Vuillaume

Mise en page : Patrick Nicod

IPNS (imprimé par nos soins)

Bulletin municipal n°47 publié en septembre 2012



UNE ANTENNE DANS LE CLOCHER, QUELLE SUITE DONNER ?

Dans notre bulletin N° 46 diffusé début juillet, nous avons fait part de la décision du conseil municipal qui avait voté à l'unanimité un avis favorable à l'installation d'une antenne qui permettrait une meilleure couverture téléphonique de notre village.

Dans le même temps, nous avons prévu un certain nombre de dispositions avec le prestataire, avec entre autre celle de

« rester à la disposition de toute personne qui souhaiterait disposer de plus amples informations » que celles données en séance du conseil municipal. Nous avons aussi évoqué avec Orange le principe d'une permanence en mairie fin septembre (après les vendanges) afin de répondre aux questions plus techniques qui ne sont pas de notre compétence et nous avons négocié en même temps la possibilité de commander une étude plus fine si cela s'avérait nécessaire.

Nous venons d'apprendre qu'une « pétition » circulait sans que le maire ni les adjoints ne soient informés ni contactés préalablement, laquelle pétition n'était pas interprétée de la même façon par tous les signataires.

Le conseil municipal réuni à nouveau le 5 septembre a maintenu la permanence prévue en mairie dernière semaine de septembre ou dans les premiers jours d'octobre.

Durant l'été le maire a bien entendu contacté Monsieur le curé qui est concerné par cette installation et qui a donné par écrit un avis favorable.

Un tel projet a fait l'objet d'une première approche et de plusieurs démarches par le maire depuis 2009 avec SFR d'abord avant d'aboutir à cette proposition d'installation par Orange pour 2013. Si aujourd'hui ce projet ne convenait plus, il est évident qu'il serait très facile de laisser notre place aux nombreuses communes qui sont candidates à ce type d'implantation.

Tous les habitants seront informés par affichage de la permanence organisée en mairie en fin d'après midi de 17h à 20h pour permettre à chacun de soulever toutes les questions concernant ce dossier aux personnes habilitées à répondre.

CIMETIÈRE DU VILLAGE

Comme nous l'avons déjà évoqué dans un précédent bulletin et en réunion, le conseil municipal a commencé à travailler sur l'aménagement et la réglementation de notre cimetière.

En effet, si nous n'abordons pas le sujet et si nous négligeons la gestion de ce lieu, nous allons très vite nous retrouver en difficulté face aux demandes de sépultures qui parviendront.

D'ailleurs le cimetière, élément du domaine public de la commune, fait l'objet de compétences partagées entre le conseil municipal (gestion) et le maire qui est par ailleurs doté de pouvoirs de police spéciale en matière de funérailles et de sépultures.

Aujourd'hui, ne disposant d'aucune réglementation au sein de notre cimetière, il est donc impossible de reprendre un emplacement même abandonné et encore moins de relever une tombe puisqu'aucune concession

n'existe. D'autre part, quelques personnes nous ont éveillés sur le fait qu'il n'existait ni columbarium ni jardin du souvenir pour celles et ceux qui privilégiaient ce type d'inhumation. C'est pourquoi, après s'être rendu sur place avec notre architecte conseil en charge du patrimoine, le conseil municipal a considéré que le projet d'aménagement respectait l'esprit du lieu et serait assez approprié à sa configuration. Certes il reste quelques questions à soulever pour cette installation qui occuperait le coin Nord Est sur quelques mètres carrés. Bien entendu, la pierre sèche et quelques lauses seront les matériaux privilégiés et nous tenons à disposition de chacun en mairie le plan de ce lieu de recueillement. Reste aussi à résoudre la question d'un ou deux arbres de plus en plus imposants dont l'un au moins est entrain de faire doucement basculer le mur du côté de la Tour. Là aussi il faudra se pencher sur la question ! Ne voulant pas engager toute cette démarche dans la précipitation, nous nous tenons à votre écoute pour recueillir toutes les remarques et questions qui se posent en telles circonstances.

LA DÉCHARGE ET SES SATELLITES

Durant l'été quelques habitants sont allés se débarrasser de leurs encombrants... soit à la décharge qui est fermée depuis quelques années soit sur un lieu situé entre La Cude et Granges Bernard où nous avons retrouvé du fil de fer barbelé, des faïences cassées et autres objets qui sont normalement destinés à la déchetterie située à Domblans. Il a aussi été observé un dépôt près de la carrière Bonnivard et dans une carrière assez proche du village. Le conseil a décidé de ne plus faire la chasse aux contrevenants mais de déposer plainte pour non respect de la réglementation en la matière.

UNE FONTAINE AVEC EAU POTABLE

Pour rappel aux habitants, notre fontaine près de la fromagerie délivre de l'eau potable dans laquelle s'ébattaient quelques poissons rouges. Est-il nécessaire de rappeler que ce bassin ne peut en aucun cas servir de lavoir aux habitants qui ont nettoyé en ce lieu des objets et récipients contenant des graisses, de la suie ou autre matière peu appréciée de la race alvine qui a succombé.

DES TOILETTES PUBLIQUES DANS LE BAS DU VILLAGE

La saison estivale qui amène sur le village des milliers de visiteurs est révélatrice de nos atouts mais aussi de nos limites. L'accueil de ces publics de tous âges nous conduit à envisager l'implantation de toilettes dans la partie basse du village sans aucun doute la plus fréquentée. Plusieurs propositions ont été mises à l'étude et le premier projet qui consistait à prendre une partie du préau pour cette implantation n'a pas obtenu l'accord du conseil municipal. Avec notre architecte, nous avons imaginé un nouveau projet sous « le cercle » en libérant l'allée qui sépare « le cercle » du préau. Dès que nous posséderons plus de détails sur ce projet nous pourrons envisager une consultation.

LA FÊTE PATRONALE

Une centaine de personnes ont participé à l'apéritif concert qui signale la fête patronale de notre village. Merci à l'harmonie de Voiteur qui a donné un moment musical de qualité et aux organisateurs.

LE CLUB DES ANCIENS

Il reprendra son activité tous les premiers vendredis de chaque mois à partir d'octobre 2012 à 14h30, en principe comme l'an dernier, dans la maison d'hôtes de Françoise et Sébastien Roustel que nous remercions.

PROGRAMME DES JOURNÉES DU PATRIMOINE À CHÂTEAU-CHALON

samedi 15 septembre 2012

- de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h animations à « l'École d'Autrefois » de Château-Chalon organisées par les « Amis de Château-Chalon »
- de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h Maison de la Haute Seille : visite libre et gratuite du musée interactif de découverte du territoire
- à 11 h salle du foyer rural présentation du nouveau tableau « La Sainte Famille » qui vient d'être restauré
- à 20 h 30 salle du foyer rural, place de l'église, centenaire de la « Route Jura-Paris » à l'origine du chef d'œuvre de Marcel Duchamp « Le Grand Verre » (organisé par L'ASPECC)

dimanche 16 septembre 2012

- de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h animations à « l'École d'Autrefois » de Château-Chalon (organisées par les « Amis de Château-Chalon »)
- à 11 h à la Maison de la Haute-Seille : conférence « la mise à disposition du patrimoine à des fins de diffusion culturelle »
- de 14 h à 18 h Maison de la Haute Seille : visite libre et gratuite du musée interactif de découverte du territoire

AFFOUAGES 2012

Les affouages 2012 consistent en des coupes de taillis sur la parcelle n°33 située au lieu-dit « les carrières ». Les inscriptions seront prises en mairie du mardi 25 septembre au mardi 6 novembre inclus. Le prix, inchangé de 45 euros devra être réglé le jour de l'inscription par chèque à l'ordre du « Trésor public ». La signature du contrat à respecter, devra être apposée par l'affouagiste en personne et non pas par une tierce personne. Aucune inscription ne sera prise hors délai.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Ce relevé s'effectuera par des conseillers municipaux dans le courant du mois de novembre. Il est demandé, aux résidents non permanents de contacter le secrétariat de mairie avant de partir (quelle que soit la date de départ) afin de prendre rendez-vous pour que le relevé puisse être effectué.